

TOUT SAVOIR  
SUR... \_\_\_\_\_



# LA PETITE ENFANCE dans le 17<sup>e</sup> arrondissement



mairie17.paris.fr - Tél. 01 44 69 17 17  
16/20, rue des Batignolles - 75017 Paris



# ÉDITO

## Chers parents et futurs parents du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Nous sommes ravis de vous présenter le Guide de la Petite Enfance, une initiative de la Mairie du 17<sup>e</sup> en lien avec son service Familles. Il est destiné à accompagner chaque famille de l'arrondissement pour l'accueil et l'éveil de leurs jeunes enfants.

Nous sommes pleinement conscients des défis auxquels vous êtes confrontés, notamment concernant l'accueil de vos enfants dans les établissements de petite enfance. Face à cette réalité, nous mobilisons nos efforts pour enrichir et diversifier l'offre d'accueil, en mettant l'accent sur la qualité et l'accessibilité au plus grand nombre.

Le service Familles nous appuie dans cette démarche : il est votre principal interlocuteur pour vous guider et vous soutenir.

Nous avons à cœur de construire, avec vous, un environnement bienveillant et stimulant pour le développement de vos enfants. Cela passe par des actions concrètes : le renforcement des dispositifs d'accueil familial, le développement de lieux d'échanges et de jeux, ainsi que la mise en place de programmes pédagogiques innovants destinés à éveiller la curiosité et l'apprentissage dès le plus jeune âge.

Aline Bessis et moi-même, ainsi que toute l'équipe du service Familles, sommes à votre écoute. Ensemble, faisons du 17<sup>e</sup> arrondissement un lieu où il fait bon naître et grandir.

Bien sincèrement,



**Geoffroy Boulard**

Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement  
Vice-président de la Métropole  
du Grand Paris

[g.boulard@paris.fr](mailto:g.boulard@paris.fr)



**Aline Bessis**

Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement chargée de la  
famille, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité  
femmes/hommes. Conseillère métropolitaine

[aline.bessis@paris.fr](mailto:aline.bessis@paris.fr)



**INSCRIPTION**

**CONTACT**

**MODES D'ACCUEIL**

**ACCOMPAGNEMENT**

**COTATION**

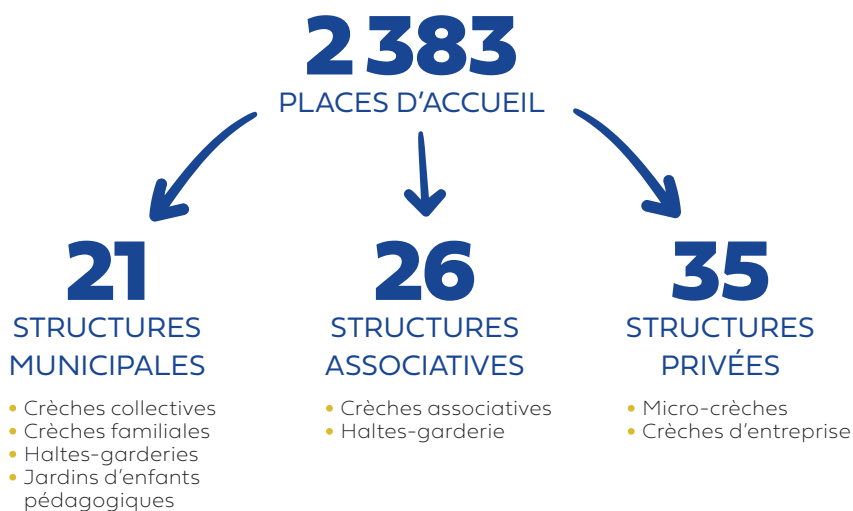
**PARENTALITÉ**

# SOMMAIRE

<b>QUELQUES CHIFFRES</b> .....	<b>7</b>
<b>INSCRIPTION, SUIVI &amp; RENOUELEMENT DE LA DEMANDE</b> .....	<b>8</b>
Préparer votre rendez-vous en mairie .....	8
Les pièces justificatives nécessaires et admises pour effectuer votre demande .....	8
<b>DES INTERLOCUTEURS QUI VOUS ACCOMPAGNENT &amp; VOUS CONSEillent</b> .....	<b>10</b>
Les réunions d'information sur les différents modes d'accueil .....	10
Le service Familles de la mairie .....	10
Les responsables des structures .....	10
Le service d'agrément des assistants maternels et infantiles .....	10
La protection maternelle infantile (PMI) et le soutien à la parentalité .....	11
<b>LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES PLACES EN ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET L'ADMISSION</b> .....	<b>12</b>
La cotation dans le 17 <sup>e</sup> arrondissement .....	13
<b>LES ÉTABLISSEMENTS ET MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE 17<sup>E</sup></b> .....	<b>15</b>
Les structures municipales .....	15
Les structures associatives .....	17
Les micro-crèches et crèches d'entreprise .....	18
L'accueil individuel .....	20
<b>LES CONTACTS UTILES À VOS DÉMARCHES</b> .....	<b>21</b>
La Caisse d'allocations familiales (Caf) .....	21
Le service social de proximité (SSP) .....	21
<b>L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITÉ</b> .....	<b>22</b>



# QUELQUES CHIFFRES



Chiffres au 15 janvier 2024

Les établissements d'accueil de la petite enfance peuvent être :

- gérés directement par la **Ville de Paris**,
- gérés par des **associations par délégation de la collectivité**,
- directement administrés et gérés par des **personnes privées**.

Chaque mode de garde accueille les enfants dès **2 mois et demi**.

**Accueil collectif :** crèches collectives, haltes-garderies, crèches familiales, jardins d'enfants pédagogiques (de 2 ans et demi à 6 ans).

**Accueil individuel :** assistants maternels, auxiliaires parentaux ou gardes d'enfants à domicile.



# INSCRIPTION, SUIVI & RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

**L'inscription** dans les établissements municipaux, ainsi que ceux dont la gestion est déléguée à un gestionnaire par marché public **s'effectue à la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, au service Familles, à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse.**

Pour les établissements administrés et gérés par des associations, de manière générale, l'inscription et l'attribution s'opèrent **directement auprès de la structure en question.**

Les établissements privés (micro-crèches et crèches d'entreprise) ne sont pas non plus soumis à une inscription et attribution auprès de la mairie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les inscriptions sont soumises à une sectorisation. Quatre secteurs ont été déterminés pour répartir les places disponibles au mieux entre les familles de l'arrondissement.

## PRÉPARER VOTRE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE

**La prise de rendez-vous est obligatoire pour déposer sa demande d'inscription. L'inscription est possible à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse.**

La prise de rendez vous en ligne est accessible sur le site de la mairie du 17<sup>e</sup> : [page d'accueil](#) > [vos services](#)

**et démarches > familles > petite enfance >** L'inscription en structures d'accueil de la petite enfance.

Vous pouvez procéder à une pré demande d'inscription en ligne avant votre rendez-vous en mairie sur [Paris familles](#).

## LES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES ET ADMISES POUR EFFECTUER VOTRE DEMANDE

- **La pièce d'identité de chaque responsable légal**  
Carte d'identité, passeport européen ou carte de séjour en cours de validité (pays et commune de naissance obligatoire pour les responsables)
- **Les justificatifs de ressources**  
Les 3 dernières fiches de paie ou le dernier avis d'imposition de chaque parent.
- **Pour les inscriptions prénatales**  
Fournir un certificat médical de

grossesse avec la date prévue d'accouchement.

- **Pour les inscriptions postnatales**  
Fournir le livret de famille ou l'acte de naissance, le plus rapidement possible dès la naissance de votre enfant.

La modification ou la confirmation de naissance (avec l'acte de naissance) doivent être transmises par mail à [DDCT-ma17-Familles@paris.fr](mailto:DDCT-ma17-Familles@paris.fr)





### • Les justificatifs de domicile

Dernière attestation d'assurance de la résidence principale datant de moins de 3 mois ET la fac-

ture (ou échéancier) d'électricité (attestation EDF non prise en compte), de gaz ou de téléphone fixe datant de moins de 3 mois.

- Si vous venez d'emménager dans l'arrondissement, vous devrez vous munir du bail de location ou de l'acte de vente définitif et de l'attestation d'assurance habitation.
- Lorsque le demandeur ne figure pas sur les justificatifs de domicile (hébergement, vie maritale...), l'hébergeant devra fournir pièce d'identité, attestation sur l'honneur et facture d'électricité à son nom.
- L'hébergé devra présenter une carte d'identité ou un passeport européen ou une carte de séjour en cours de validité, attestation sur l'honneur et attestation de la Caisse d'Allocations Familiales à l'adresse de l'hébergeant.
- Pour les étudiants, certificat de scolarité ou carte d'étudiant de l'année scolaire en cours.

i

### SEULS LES DOCUMENTS ORIGINAUX SONT ACCEPTÉS

*Ils vous seront rendus à l'issue de l'inscription.*

### EN RÉSUMÉ

## INSCRIPTION, SUIVI ET RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

**La prise de rendez-vous en mairie est obligatoire pour déposer sa demande d'inscription.**

- **Votre demande doit impérativement être renouvelée tous les 3 mois pour être présentée en commission d'attribution** (actualisation par mail ou sur Paris familles).
- **Pour le dépôt ou la modification de votre dossier, seuls les documents originaux sont acceptés.** Aucun document n'est conservé.
- **Tout dossier incomplet sera refusé.**

# DES INTERLOCUTEURS VOUS ACCOMPAGNENT & VOUS CONSEILLENT

## LES RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Des réunions d'information collectives sur les différents modes d'accueil sont organisées **tous les deux mois en mairie du 17<sup>e</sup>** en fin d'après-midi. La réunion est également diffusée en Facebook Live, accessible sur le site de la mairie.

**Les dates précises de ces rencontres sont indiquées sur le site de la mairie.**

Ces réunions sont animées par l'Adjointe à la Petite Enfance et aux Familles, le service Familles avec la participation de la DFPE (di-

rection des Familles et de la Petite Enfance), du SAMF (Service d'Agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux), de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), ainsi qu'un partenaire (SAMF ; ABC puériculture ; FOCSS...) pour parler de la garde à domicile. Elles permettent de donner l'information la plus complète, tant sur l'attribution des places que sur les différents modes d'accueil.

## LE SERVICE FAMILLES DE LA MAIRIE

Les agents du service sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et dans le choix de la structure la plus adéquate pour votre enfant et votre or-

ganisation familiale.

**Le service Familles est joignable au 01 44 69 17 39 ou par mail : [DDCT-ma17-familles@paris.fr](mailto:DDCT-ma17-familles@paris.fr)**

## LES RESPONSABLES DES STRUCTURES

Si vous avez besoin d'informations personnalisées, **un rendez-vous avec un responsable d'un établissement d'accueil petite enfance peut vous**

**être proposé par le service Familles.**

Le rendez-vous se prend auprès du service Familles en mairie ou par téléphone.

## LE SERVICE D'AGRÉMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET INFANTILES

Ce service dépend de la DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance). Il assure la formation, l'accompagnement et le contrôle des pratiques professionnelles des assistants maternels tout au long

de son agrément. Il reste un interlocuteur privilégié entre les parents et les professionnels.

Le SAMF organise des réunions d'information collectives le mardi en alternance :



- au 88, rue de la Jonquière
  - à la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement
- Pour y participer, il est nécessaire de contacter le 01 53 31 31 20 ou d'écrire à : DFPE-samf17@paris.fr**

Une liste des assistants maternels est disponible au SAMF et au service Familles de la mairie.

## LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI) ET LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Dans le 17<sup>e</sup>, cette équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier, puériculteur, sage-femme, psychologue, psychomotricien, agent technique) a pour mission :

- La protection maternelle par le biais des consultations prénatales et postnatales, des actions de prévention médico-sociales en faveur des femmes enceintes, de l'accompagnement des parents.
- La protection de l'enfant de 0 à 6 ans avec des consultations de prévention et de dépistage.
- Des activités de planification et d'éducation familiale.

Des psychologues sont disponibles sur rendez vous pour évo-

quer d'éventuelles difficultés familiales ou éducatives. Des groupes d'échanges entre parents et personnels de PMI sont également proposés.

Les services d'un interprète (langue étrangère et langue des signes) et d'un médiateur socioculturel peuvent être proposés.

Des ateliers sont aussi proposés aux parents et à leurs enfants.

**L'ensemble des prestations sont gratuites et ouvertes à tous.**

**Les « rencontres futurs et nouveaux parents » sont proposées tous les 2<sup>e</sup> lundis du mois de 14h à 16h à la PMI**

### 4 CENTRES DE PMI DANS LE 17<sup>E</sup>

- 43, rue Gauthey • Tél. 01 42 28 28 66
- 18, rue Salneuve • Tél. 01 47 66 16 65
- 46, rue Gilbert Cesbron • Tél. 01 43 13 28 90
- 15, rue Pierre Demours • Tél. 01 58 05 29 10



# L'ATTRIBUTION DES PLACES & L'ADMISSION



## À Paris, l'attribution des places en structures d'accueil petite enfance relève de la mairie d'arrondissement.

Une commission dédiée, présidée par l'adjointe au maire du 17<sup>e</sup> en charge de la famille et de la petite enfance, se réunit trois fois par an : décembre (pour une entrée en janvier), mai (pour une entrée en septembre) et septembre (pour une entrée en octobre).

La commission est par ailleurs statutairement composée de :

- Un élu de la majorité municipale d'arrondissement
- La conseillère d'arrondissement en charge des nouveaux habitants
- Un élu de l'opposition municipale d'arrondissement
- La direction des familles et de la petite enfance : pôle petite enfance de la CASPE (circonscription des affaires scolaires et petite enfance), responsables de structures municipales, SAMF (Service d'Agrément et d'accompagne-

ment des assistants maternels et familiaux).

- Le service Familles et la direction générale de la mairie du 17<sup>e</sup>
- Les responsables de structure
- Le médecin de territoire de la PMI

## Les places sont attribuées en fonction des disponibilités des structures et après une discussion collégiale sur l'ensemble des critères de cotation mis en place dans l'arrondissement.

Les revenus peuvent être pris en compte lors de la commission, afin de garantir la mixité au sein des structures de petite enfance.

Une fois l'attribution effectuée et notifiée par courrier (affichage anonymisé en mairie), **les parents doivent, sous huit jours, confirmer l'admission de leur enfant auprès de l'adjointe au maire en charge de la petite enfance.** Ils doivent ensuite **prendre contact avec le responsable de l'établissement concerné** afin de déterminer la période d'adaptation.



Le présentation d'un dossier en commission crèche n'est possible que lorsque votre enfant est né et que vous avez fourni son acte de naissance au service Familles de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Le passage en commission n'est possible que pour les enfants dont la date de naissance a été confirmée auprès du service Familles.

En cas de désistement ou d'absence de réponse dans un délai de huit jours, la place est déclarée vacante.

## LA COTATION DANS LE 17<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

La mise en place en 2018 d'un système de cotation est le gage d'objectivité et de transparence du processus d'attribution des places en crèche. La grille de cotation s'applique de la façon suivante :

<b>ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</b>	<b>5 points</b>	Famille monoparentale en activité
		Couple dont les 2 membres sont en activité
	<b>3 points</b>	Couple dont les 2 membres sont étudiants ou en formation de 6 mois et plus
		<b>1,5 point</b>
	Couple dont l'un des membres est en activité	
	Famille monoparentale sans activité	
	<b>1 point</b>	Couple dont aucun membre n'est en activité
		Personnel des Services publics (Ville de Paris, État)
		Horaires de nuit (22h - 7h)
	<b>-1 point</b>	Refus d'une place, précédemment

<b>SITUATION FAMILIALE ET MÉDICALE</b>	<b>2,5 points</b>	Handicap d'un membre de la famille (parent à partir de 80%)
		Handicap enfant en demande ou fratrie (à partir de 80%)
	<b>2 points</b>	Adoption
		Protection de l'enfance
	<b>0,5 point</b>	Naissance multiple



# LES ÉTABLISSEMENTS ET MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE 17<sup>E</sup>

## | LES STRUCTURES MUNICIPALES

**Les crèches collectives** sont des structures de capacité variable, pour des enfants de 2 mois et demi à 3 ans. L'accueil peut se faire d'1/2 journée à 5 jours par semaine. La structure collective est un espace ludique aménagé pour les tout-petits, où sont proposées des activités d'éveil (jeux de manipulation, de construction, d'imitation, de psychomotricité). Cette dynamique commune à toutes les structures collectives municipales du 17<sup>e</sup> assure un accueil de qualité des jeunes enfants de l'arrondissement. **Horaires : 8h à 18h30, sur une plage horaire maximale de 10 heures.**

**Les crèches familiales municipales** organisent l'accueil à plein temps ou à temps partiel d'enfants âgés

de 2 mois et demi à 3 ans au domicile d'assistants maternels employés par la Mairie de Paris. Les crèches familiales combinent mode d'accueil individuel et collectif permettant à la fois une relation personnalisée avec l'assistant maternel et une socialisation avec d'autres enfants sur des temps d'ateliers à la crèche familiale. **Horaires : 7h30 à 18h30, sur une plage horaire maximale de 10 heures.**

**Les haltes-garderies** accueillent les enfants à partir de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans **en demi-journée et pour certaines en journée à temps partiel**, avec repas. S'agissant de ces structures, il est conseillé de se renseigner auprès du service Familles.



**LES STRUCTURES GÉRÉES DIRECTEMENT PAR LA VILLE DE PARIS  
PLACES ATTRIBUÉES PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT**



**CRÈCHES COLLECTIVES**

- **Curnonsky**  
25/27, rue Curnonsky
- **Kellner**  
28, rue Kellner
- **Truffaut**  
20bis, rue des Batignolles  
(accès : 17, rue Truffaut)
- **Bayen**  
37, rue Bayen
- **Berzelius**  
51, rue Berzelius
- **Brunetière**  
16, avenue Brunetière
- **Christine de Pisan**  
30, rue Christine de Pisan
- **Caporal Peugeot**  
10, rue Caporal Peugeot
- **Dautancourt**  
35, rue Dautancourt
- **Étoile**  
21, rue de l'Étoile
- **Lecomte**  
9, rue Lecomte
- **Marguerite Long**  
6/8, place des Magasins de  
l'Opéra Comique
- **Nollet**  
52/54, rue Nollet

- **Pereire**  
223, boulevard Pereire
- **Pereire**  
84, boulevard Pereire
- **Rebière**  
47, rue Pierre Rebière
- **Villa Sainte Croix**  
9, Villa Sainte Croix

**CRÈCHES FAMILIALES**

- **Gauthey**  
43, rue Gauthey
- **Brunetière**  
dans les locaux de la crèche  
collective  
16, avenue Brunetière

**HALTES-GARDERIES**

- **Caporal Peugeot**  
6, rue Caporal Peugeot
- **Gauthey**  
43, rue Gauthey

**LES STRUCTURES LIÉES PAR UN MARCHÉ AVEC LA VILLE DE PARIS  
PLACES ATTRIBUÉES PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT**

- **Marie Béquet de Vienne** (achat de places) Direction des solidarités  
9bis, rue Jean Baptiste Dumas
- **Daubigny • Les Petits Chaperons Rouges** • 10/12, rue Daubigny
- **Babilou Cardinet • Babilou**  
119, rue de Saussure
- **Babilou Tocqueville • Babilou**  
109, rue de Tocqueville
- **Cardinet Chalabre Léo Lagrange Nord IDF**  
153bis, rue Cardinet

- **Lechapelais - Crescendo**  
17, rue Lechapelais
- **Berzelius • Les Petits Chaperons Rouges** • 66, rue Berzelius
- **Rostropovitch • La maison bleue**  
16, rue Mstislav Rostropovitch
- **Rostropovitch • Crescendo**  
58, rue Mstislav Rostropovitch
- **Lucioles et Compagnie** (achat de places) • Crèche de France  
75, rue Bayen





## | LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

**Pour les structures associatives, les inscriptions se font au sein de l'établissement et/ou à la mairie.**

**Les crèches associatives sont ouvertes 11h par jour.** Certains établissements peuvent proposer une amplitude horaire plus grande. Ces établissements sont contrôlés par la PMI et subventionnés par la Ville de Paris et la CAF.

### **CROIX ROUGE**

Inscription en Mairie et RDV ensuite au sein de la structure

- **Marie Ernest May**  
54, cité des Fleurs  
Tél. 01 43 13 23 19

### **CRESCENDO**

Inscription : [crescendo.asso.fr](http://crescendo.asso.fr)

- **Champerret**  
24, avenue de la porte de Villiers  
Tél. 01 45 74 76 81

### **UDAF**

Inscription auprès des structures

- **Le petit jardin Brunetière**  
14, avenue Brunetière  
Tél. 01 42 67 52 82
- **Cardinet**  
120, rue Cardinet  
Tél. 01 58 57 93 98
- **À tout petit pas**  
14, rue des Apennins  
Tél. 01 42 29 20 09
- **Saussure**  
31, rue Marie-Georges Picquart  
Tél. 01 56 79 76 62
- **La Jonquière**  
88, rue de la Jonquière  
Tél. 01 42 26 60 64
- **Multi accueil Level**  
12/14, rue Émile Level  
Tél. 01 42 29 24 82

### LA MAISON KANGOUROU

Inscription en mairie et sur [www.lamaisonkangourou.com](http://www.lamaisonkangourou.com)

- **Jacquemont**  
12, rue Jacquemont  
Tél. 01 58 59 02 20
- **Roussel**  
2, rue Albert Roussel  
Tél. 01 44 01 09 31
- **Saussure**  
154, rue de Saussure  
Tél. 01 44 01 09 36

### FONDATION DE LA CROIX SAINT-SIMON

Inscription auprès de la structure pour la halte-garderie et auprès de la mairie et de la structure pour la crèche familiale

- **La souris verte / halte-garderie**  
14, boulevard Gouvion Saint-Cyr  
Tél. 01 40 55 05 21

## LES MICRO-CRÈCHES ET CRÈCHES D'ENTREPRISE

Pour les inscriptions et admissions au sein des crèches d'entreprise, il est nécessaire de prendre contact auprès du responsable de la structure du site gestionnaire ou auprès du service des ressources humaines de votre entreprise.

- **Babilou Tocqueville**  
109, rue de Tocqueville  
Tél. 01 47 66 10 60
- **Baboune Batignolles**  
35, rue Brochant  
Tél. 01 83 81 91 05
- **Baboune Guy Moquet**  
12/14, rue Lantiez  
Tél. 01 83 81 91 05
- **BonJour**  
24, rue Gilbert Cesbron  
Tél. 07 61 40 65 79
- **Club Biberon Villiers**  
86, rue des Dames  
Tél. 01 42 66 43 16

- **Crèche Familiale l'Ombelle**  
16, passage Pouchet  
Tél. 01 85 14 77 86

### GAN MENAHEM

Inscription en mairie et RDV ensuite au sein de la structure

- **Crèche Gan Kitov**  
9, rue Jacques Ibert  
Tél. 01 58 05 27 87

### FRANCE HORIZON

Inscription auprès de la structure

- **Mutil accueil horizon Clichy**  
143, avenue de Clichy  
Tél. 01 45 81 90 40

### ASSOCIATION ABC PUÉRICULTURE

Inscription auprès de la structure

- **Crèche « Le Manège des Ours »**  
9, rue Labie  
Tél. 01 81 72 99 84

- **Club Biberon Acacias**  
1, rue des Acacias  
Tél. 01 42 66 43 16
- **Club Biberon Batignolles**  
2, boulevard Pereire  
Tél. 01 42 66 43 16
- **Coccinelle**  
38, rue Gilbert Cesbron  
Tél. 07 82 88 46 71
- **Crèche attitude Paris 17**  
3, place St Jean  
Tél. 01 46 94 91 95
- **Crèche ciel étoilé**  
73, rue Laugier  
Tél. 09 67 24 04 57
- **Doudou crèche Dulong**  
58, rue Dulong  
Tél. 09 82 23 84 04
- **Happy Zou Legendre**  
118, rue Legendre  
Tél. 08 05 69 61 23
- **La crèche jaune citron**  
158, boulevard Pereire

Tél. 07 49 90 07 46

- **Les Malicieux de l'Étoile**  
24, rue de l'Étoile  
Tél. 01 80 49 38 20
- **Les Malicieux de Faraday**  
18, rue Faraday  
Tél. 01 70 08 19 85
- **Les Malicieux de Legendre**  
116/118, rue Legendre  
Tél. 01 70 08 19 86
- **Les Malicieux de Paul Adam**  
11/17, avenue Paul Adam  
Tél. 01 70 08 19 87
- **Les Malicieux de Bacon**  
11, rue Roger Bacon  
Tél. 01 76 50 26 51
- **Les Malicieux de Tapisserie**  
17, rue des Tapisseries  
Tél. 01 70 08 19 88
- **Les Malicieux d'Ampère**  
37, rue d'Ampère  
Tél. 01 85 64 32 41
- **Les Étoiles Jouffroy**  
91, rue Jouffroy d'Abbans  
Tél. 01 46 47 88 20
- **Les Étoiles de Wagram**  
91, rue Jouffroy d'Abbans  
Tél. 01 46 47 88 20
- **Les pirates d'eau douce – Colette**  
17, rue Colette  
Tél. 06 56 81 66 11
- **Les crèches de Victoire**  
5, rue Denis Poisson  
Tél. 01 45 77 9457
- **Les Bébés Explorateurs de Brochant**  
31, rue Brochant  
Tél. 06 41 82 40 17
- **Les Bébés Explorateurs de l'Étoile**  
8, villa Guizot  
Tél. 06 41 82 40 17
- **Les Bébés Explorateurs de Jouffroy d'Abbans**  
61, rue Jouffroy d'Abbans  
Tél. 06 41 82 40 17
- **Les Bébés Explorateurs de Saint Ferdinand**  
5, rue Denis Poisson  
Tél. 06 41 82 40 17
- **Les Bébés Explorateurs de Ternes**  
15, villa Aublet  
Tél. 06 41 82 40 17

- **Les Bébés Explorateurs de Wagram**  
2, rue Alphonse de Neuville  
Tél. 06 41 82 40 17
- **Lucioles et compagnie**  
75, rue Bayen  
Tél. 01 44 09 07 07
- **Liveli crèche Paris Champerret**  
8, rue Catullille Mendès  
Tél. 01 46 94 91 94
- **Médéric**  
17, rue Médéric  
Tél. 01 46 47 88 20
- **Paris 17 Levis**  
7, place Levis  
Tél. 01 55 90 44 53
- **Partenaire Crèche Cogniet**  
2, rue Léon Cogniet  
Tél. 07 83 40 48 47
- **Partenaire crèche Meissonier**  
6, rue Meissonier  
Tél. 08 11 69 65 35
- **People & Baby Fuchsia 17<sup>e</sup>**  
120, rue Cardinet  
Tél. 06 98 08 88 86
- **Ursule et Zoé**  
14, rue des Renaudes  
Tél. 01 44 40 04 00
- **Les p'tits boss Émile Allez**  
5bis, rue Émile Allez  
Tél. 01 88 61 56 52
- **Les p'tits boss rue des Moines**  
4bis, rue des Moines  
Tél. 01 88 61 56 52



## | L'ACCUEIL INDIVIDUEL

### LES ASSISTANTS MATERNELS

**Les enfants sont gardés au domicile des assistants maternels. Pour obtenir la liste des professionnels, contacter le SAMF ou le service Familles.**

Des éducateurs de jeunes enfants organisent des relais petite enfance gratuitement dans différents lieux de l'arrondissement.

Ces temps de rencontres permettent

aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et aux enfants de se retrouver dans un lieu collectif.

**SAMF** (Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux)  
88, rue de la Jonquière  
Tél. 01 53 31 31 20  
[dfpe-samf17@paris.fr](mailto:dfpe-samf17@paris.fr)

### LES AUXILIAIRES PARENTAUX / GARDE À DOMICILE

Les enfants sont gardés au domicile des parents. Les parents sont alors employeurs d'un auxiliaire parental/garde d'enfants.

Il peut s'agir d'une garde simple ou partagée. Dans le cas de la garde partagée, celle-ci peut se faire alternativement au domicile des deux familles. Dans tous les cas,

les parents établissent un contrat avec l'auxiliaire parental qui définit tous les paramètres de l'accueil des enfants.

L'avantage de ce mode d'accueil : permettre de mieux prendre en compte les contraintes horaires et l'épanouissement de l'enfant dans son environnement familial.

**Le 17<sup>e</sup> arrondissement compte deux relais d'auxiliaires parentaux. Ces lieux permettent aux auxiliaires parentaux d'échanger avec un éducateur de jeunes enfants sur des pratiques professionnelles et aux enfants de se retrouver dans un lieu collectif.**

- **Le lundi après-midi**, parc Martin Luther King, le Petit Bus géré par l'association ABC Puériculture
- **1 mardi sur 2**, SAMF, animé par l'association Crescendo
- **Les mercredi et jeudi matins**, bibliothèque Colette Vivier, animé par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.
- **1 vendredi matin sur 2**, SAMF, animé par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

# LES CONTACTS UTILES À VOS DÉMARCHES

## | LA CAF

Sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr), vous accédez à un bouquet de services et d'informations, notamment pour vous accompagner dans vos dé-

marches en matière de prestations sociales ou de fiscalité (à l'instar de la prestation d'Accueil du Jeune Enfant - PAJE).

## | LE SERVICE SOCIAL DE PROXIMITÉ (SSP)

Situé au sein de l'espace parisien des solidarités du 17<sup>e</sup>, à la mairie, ce service peut vous mettre en relation avec un assistant social dans le cadre de situations particulières.

**Tél. 01 44 69 19 50.**



**SANS OUBLIER !**

- **Le service Familles de la mairie**  
Tél. 01 44 69 17 39  
DDCT-ma17-familles@paris.fr
- **Le SAMF**  
Tél. 01 53 31 31 20  
DFPE-samf17@paris.fr
- **Les 4 centres de PMI :**
  - 43, rue Gauthey  
Tél. 01 42 28 28 66
  - 18, rue Salneuve  
Tél. 01 47 66 16 65
  - 46, rue Gilbert Cesbron  
Tél. 01 43 13 28 90
  - 15, rue Pierre Demours  
Tél. 01 58 05 29 10
- **Le site de Paris :**  
[www.paris.fr/enfance](http://www.paris.fr/enfance)

# L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITÉ

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS PMI GAUTHEY

Espace de jeu, de discussion et de rencontre pour les enfants et pour les parents, animé par des professionnels.

- Centre de PMI • 43, rue Gauthey
- Le mardi de 14h à 16h
- Informations : 01 42 28 28 66

## LA CABANE BLEUE

Cette association propose aux enfants et à leurs parents :

- Des temps d'échanges et de partage  
plus d'infos sur : [cabane-bleue.com/lieudaccueil](http://cabane-bleue.com/lieudaccueil)
- Des ateliers danse le samedi matin à la crèche Berzelius (9h30 pour les 0-3 ans / 10h30 pour les 3-6 ans)
- Entrée libre

## LUDOMOUV « LA BOÎTE ROUGE »

Ludothèque en plein air animée par l'Assoce

- Parc Martin Luther King
- Les samedi et dimanche de 14h30 à la fermeture du parc.
- Gratuit

## LES CENTRES SOCIAUX

Deux centres sociaux proposent des ateliers parents/enfants et des groupes d'échanges entre parents sur différentes thématiques.

- Centre social Pouchet : 20, boulevard du Bois-le-Prêtre
- Centre social Céfia : 102, rue de la Jonquière

## LES SAMEDIS EN FAMILLE

Chaque samedi, les parents et leurs enfants sont invités à participer à des ateliers d'éveil artistique (musical, corporel ou art et nature) organisés par l'association Mom'artre

Rendez-vous de 9h30 à 10h45 et de 11h à 12h15

- Crèche collective : 84, boulevard Pereire
- Crèche Marguerite Long : 6/8, place des Magasins-de-l'Opéra-Comique
- Inscription souhaitée : [inscription@momartre.com](mailto:inscription@momartre.com)



